

Thèse soutenue

DANS **RÉFORME, HUMANISME, RENAISSANCE** 2022/2 (N° 95), PAGES 297 À 306

ÉDITIONS **ASSOCIATION D'ÉTUDES SUR LA RENAISSANCE, L'HUMANISME ET LA RÉFORME**

ISSN 1771-1347

DOI 10.3917/rhren.095.0297

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-reforme-humanisme-rennaissance-2022-2-page-297.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association d'études sur la Renaissance, l'Humanisme et la Réforme.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

THÈSE SOUTENUE

Rozanne VERSEDAAL, Le mandement joyeux et la culture joyeuse en France et dans les anciens Pays-Bas (xv^e-xvii^e siècles). Thèse soutenue à l'Université d'Utrecht (Pays-Bas), le 22 avril 2022. Jury: Paul J. Smith, Els Rose, Marie Bouhaïk-Gironès, Bart Besamusca, Johan Oosterman, Henriette de Swart (directrice), Jelle Koopmans (directeur), Katell Lavéant (directrice).

Les xv^e et xvi^e siècles se caractérisent par un épanouissement de la culture festive en France et dans les anciens Pays-Bas¹. Cette culture festive est également nommée « culture joyeuse » et comprend un système étendu et cohérent d'activités et de coutumes ritualisées et performatives, visant à promouvoir la cohésion sociale entre groupes et individus. Les principaux objectifs de la culture joyeuse étaient de relier les différents groupes d'une société, de renforcer l'identité et la solidarité des groupes, et de discuter des questions sociales, religieuses et politiques qui concernaient l'ensemble des groupes en question². Pour atteindre ces objectifs, la parodie, ou le mécanisme d'inversion, était souvent utilisée. Par exemple, il existe de nombreuses pièces de théâtre et images d'une ou

-
1. Notre thèse, intégralement disponible en ligne sur le site de la BU d'Utrecht, < <https://dspace.library.uu.nl/handle/1874/416578> > (dernier accès le 1^{er} juillet 2022), s'inscrit dans le projet de recherche « Uncovering Joyful Culture: Parodic Literature and Practices in and around the Low Countries (Thirteenth-Seventeenth Centuries) » de Katell Lavéant (Université d'Utrecht). Ce projet de recherche était financé par une subvention VIDI accordée par la NWO (Nederlandse Organisatie voor Wetenschappelijk Onderzoek/Organisation Néerlandaise pour la Recherche Scientifique), pour la période 2015-2022. Ce projet vise à (ré)examiner les pratiques et la littérature de la culture festive et joyeuse de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne. L'objectif est de découvrir cette « culture joyeuse », ainsi que d'offrir un renouvellement de l'approche traditionnelle du texte et des pratiques festives médiévales et prémodernes.
 2. Katell Lavéant et Cécile de Morrée, « Les festivités joyeuses et leur production littéraire : pratiques parodiques en scène et en textes, en France et en Europe (xvi^e-xviii^e s.). Introduction », *Cahier de recherches médiévales et humanistes*, 37, 1, 2019, p. 275-276.

plusieurs femmes donnant la fessée à un homme (un mari)³. Ces textes et images ne représentent pas la réalité historique, mais doivent être considérés comme un moyen de parler du principe d'autorité dans le mariage, d'une manière légère et divertissante. Le contexte joyeux et festif a fourni une excellente occasion pour ce type de discours.

Le « mandement joyeux » est un des types de textes produits par des clercs, des étudiants en droit et des rhétoriciens dans le cadre d'activités joyeuses qui se déroulaient dans la ville ou au sein des institutions et des communautés. Le mandement joyeux est le sujet central de cette thèse. Elle examine ce qu'est un mandement joyeux et quelles fonctions ce type de texte assumait dans la société de la fin du Moyen Âge et de l'époque prémoderne⁴. Selon la définition technique du mandement joyeux, il s'agit d'une forme de parodie légale, qui se manifeste notamment (mais pas exclusivement) lors de certaines festivités, comme le carnaval. Contrairement à d'autres textes joyeux, qui font référence à des célébrations mais dont la fonction dans le contexte plus large de la culture joyeuse n'est pas claire, les mandements joyeux peuvent souvent être liés à des festivités spécifiques. L'ancrage historique et socioculturel des mandements joyeux est donc fort. Ces ordonnances parodiques décrivent en détail l'organisation, les activités et le déroulement de fêtes joyeuses et remplissent un large spectre de fonctions avant, pendant et après les festivités. Cette thèse montre que le mandement joyeux était un élément essentiel de la culture festive de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne : au sein de cette culture, le mandement joyeux doit être considéré à la fois comme un moteur de cohésion sociale et comme un catalyseur des débats sociaux.

3. Voir par exemple les gravures de Salomon Saverey, consultables en ligne dans la collection numérique du Rijksmuseum Amsterdam : Salomon Saverey, *Man krijgt slaag van drie vrouwen*, 1610. Amsterdam, Rijksmuseum, Hollstein Dutch 45 – RP-P1882-A-6207, < <http://hdl.handle.net/10934/RM0001.COLLECT.170742> > (dernier accès le 1^{er} juillet 2022).

4. Dans cette optique, ce projet de thèse s'inscrit dans le prolongement des recherches effectuées sur la littérature parodique du Moyen Âge. Cette littérature parodique a été étudiée pour la première fois par Paul Lehmann dans *Die Parodie im Mittelalter*, Munich, Drei Masken Verlag, 1922.

Un tel projet était nécessaire pour deux raisons. Premièrement, jusqu'à maintenant, les pratiques festives, théâtrales et éditoriales des xv^e-xvii^e siècles ont surtout été étudiées sous un angle politique. Concrètement, ces pratiques sont encore souvent considérées comme des mécanismes de confrontation entre différents groupes sociaux⁵. Toutefois, cette perspective se doit d'être renouvelée, comme l'ont montré certaines études historiques des vingt dernières années sur le caractère inclusif des événements festifs urbains⁶. Notre étude du mandement joyeux et de son ancrage dans la culture joyeuse permettait de préciser ces nuances essentielles sur le plan littéraire et socioculturel, tout en démontrant la force cohésive des textes joyeux. Deuxièmement, le rôle médiateur de la culture joyeuse dans la gestion des tensions et des conflits sociaux n'a jamais été mis en avant. Notre étude permettra de souligner ce rôle d'intermédiaire important des textes et activités de la culture joyeuse. Elle montrera que ces textes et activités visaient à réévaluer les normes sociales et à amoindrir les tensions religieuses dans une ambiance conviviale, sans jamais chercher le conflit.

-
5. C'est notamment sous l'influence des travaux de Mikhaïl Bakhtine que ces études voient le jour : Mikhaïl Bakhtine, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1970. Voir par exemple : Herman Pleij, *Het Gilde van de blauwe schuit: literatuur, volksfeest en burgermoraal in de late middeleeuwen*, Amsterdam, Meulenhoff, 1983 ; Paul Vandenbroeck, *Jheronimus Bosch: tussen volksleven en stadscultuur*, Berchem, Epo, 1987 ; Jean-Claude Aubailly, *Le monologue, le dialogue, et la sottie. Essai sur quelques genres dramatiques de la fin du Moyen Âge et du début du xvr^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1976.
6. Sur ce sujet, voir par exemple les travaux de Natalie Zemon Davis, d'Anne-Laure Van Bruaene et de Samuel Mareel : Natalie Zemon Davis, « The reasons of misrule », *Society and culture in Early Modern France: Eight essays*, Stanford, Stanford University Press, p. 97-123 ; Anne-Laure Van Bruaene, « Princes, emperors, kings and investiture in the festive culture of Flanders (Fifteenth-Sixteenth Century) », *Les « autres » rois. Études sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, dir. Torsten Hiltmann, Munich, Oldenbourg, 2010, p. 131-144 ; Samuel Mareel, *Voor vorst en stad: rederijkersliteratuur en vorstenfeest in Vlaanderen en Brabant (1432-1561)*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2010. Pour la traduction française de l'essai de Natalie Zemon Davis, voir Natalie Zemon Davis, « La règle à l'envers (abbayes de Maugouvert, carnivals et charivaris) », *Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au xv^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1979, p. 159-209.

Première partie – Qu’est-ce qu’un mandement joyeux ?

La première partie se concentre sur les trois structures dans lesquelles le mandement joyeux est intégré, afin d’arriver à une définition de ce qu’est un mandement joyeux. Le premier chapitre examine la structure rhétorique de cette parodie juridique. Il est démontré que le mandement joyeux présente de très fortes similitudes avec les ordonnances officielles émises par le roi ou l’évêque à la même époque. Les règles de l’*ars dictaminis* sont maintenues pour la rédaction des ordonnances officielles. Comme ces ordonnances royales et épiscopales officielles, le mandement joyeux doit être considéré comme un discours oral qui a été porté à la connaissance du grand public au moyen d’un crieur public. La diffusion d’un mandement joyeux doit donc être considérée comme un événement social important, confrontant les auditeurs aux paroles de l’autorité fictive et dessinant le cadre de l’univers ludique.

Le chapitre 2 révèle les racines historiques du mandement joyeux. Il constitue une forme de parodie juridique, une tradition textuelle et orale qui remonte à l’Antiquité tardive. Des exemples de parodies de testaments, de parodies de déclarations de paix et d’ordonnances ludiques sont abordés pour illustrer ces soubassements. Grâce à cette enquête, il est possible d’esquisser un profil des auteurs de ces parodies juridiques. Selon toute vraisemblance, les auteurs de ces textes étaient des clercs, des greffiers, des étudiants en droit ou des personnes qui, en tout cas, avaient une formation juridique. Les auteurs étaient très familiers avec la rhétorique de l’*ars dictaminis* et avec les principes du mandement officiel. La rédaction des parodies peut être considérée comme une occasion pour les clercs et les étudiants de s’entraîner à la rédaction des textes juridiques officiels.

Le chapitre 3 se concentre sur la structure du calendrier festif (liturgique), qui a été déterminant pour les occasions pour lesquelles les gens ont écrit et récité des mandements joyeux. La datation des mandements joyeux montre que ces textes ont surtout été produits pour des fêtes spécifiques liées à la période hivernale, comme le Carnaval, la fête des Innocents, L’Épiphanie, le Lundi perdu et le Mardi gras, mais aussi pour

des fêtes occasionnelles tout au long de l'année. Dans le cadre de ces différentes fêtes, la récitation d'un mandement joyeux était un rituel festif qui visait à communiquer toutes les actions et les règles nécessaires au bon déroulement de la fête. Cette approche du mandement joyeux en tant que rituel inclut donc l'idée que cette forme de parodie juridique possède un cadre rigide avec des énoncés discursifs et non discursifs fixes qui sont répétés chaque année. Cette perspective implique également que l'auditoire présent lors de la récitation d'un mandement joyeux était composé de toutes les couches sociales, puisque les fêtes liturgiques étaient une importante activité sociale partagée dans la société de la fin du Moyen Âge et de la première modernité.

Sur la base de la première partie de cette thèse, on peut affirmer que le mandement joyeux est un texte juridique parodique, qui imite intentionnellement et systématiquement le mandement officiel. Cette parodie doit être considérée comme un discours oral qui n'a été transmis que par écrit. Le discours oral se caractérise par l'inversion du contenu d'une ordonnance officielle, tandis que la structure rhétorique de l'ordonnance est préservée dans la parodie. Le mandement joyeux fonctionnait principalement dans le cadre du calendrier liturgique. À des moments fixes de l'année, des autorités fictives émettaient des mandements joyeux pour assurer un déroulement favorable des festivités. Dans cette perspective, la proclamation d'un mandement joyeux doit être considérée comme un rituel festif dont le but principal est de promouvoir la cohésion sociale et de communiquer des idées qui ne sont pas nécessairement liées au contenu des ordonnances officielles, mais qui abordent principalement des questions sociales.

Deuxième partie – Les fonctions du mandement joyeux dans ses périodes de composition (XV^e-XVII^e siècles) : pratiques

Dans la deuxième partie, les fonctions du mandement joyeux sont étudiées. Le choix a été fait d'examiner trois pratiques principales dans lesquelles le mandement joyeux est central : les pratiques festives, les pratiques didactiques et théâtrales et les pratiques éditoriales. Les analyses

des relations entre le mandement joyeux et ces pratiques montrent systématiquement que le mandement joyeux augmente la cohésion sociale entre les groupes et les individus et que le mandement joyeux agit comme un ciment social. En mettant l'accent sur des thèmes positifs et festifs tels que la folie, la gaieté, l'amitié et l'abondance, les mandements joyeux stimulent les sentiments d'appartenance.

Le chapitre 4 porte sur le mandement joyeux et les pratiques festives. Ce chapitre révèle sept fonctions de base du mandement joyeux. Par le biais d'un mandement joyeux, une autorité joyeuse pourrait, par exemple, commencer par inviter les gens aux festivités. Dans ce cas, les gens sont appelés à participer activement à la fête⁷. Deuxièmement, le mandement joyeux a rempli certains rôles pendant les festivités. Par exemple, il a structuré la fête et veillé au bon déroulement des différentes activités⁸. Troisièmement, la récitation d'un mandement joyeux pendant la fête peut également avoir une fonction de médiation des conflits⁹. Quatrièmement, la proclamation d'un mandement joyeux doit être considérée comme un moyen pour les autorités joyeuses de perpétuer leur pouvoir temporaire¹⁰. Le texte d'un mandement joyeux pourrait viser à présenter le ou les organisateurs des activités festives sous un jour positif, voire à les glorifier. Cette fonction montre que ces autorités festives

-
7. Les gens sont par exemple obligés à beaucoup boire et manger afin de satisfaire leur soif et leur faim dans la *Lettre d'escorniflerie* (« Et outre qu'il boyve une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit fois a tout le moins »). Voir Anon., *S'ensuivent les quinze grans et merveilleux signes nouvellement descendus du ciel au pays d'angleterre: moult terribles et divers a ouyr raconter avec une lettre missive laquelle porte grans previllaiges a plusieurs gens de toutes provinces et nations nouvellement imprimez par maistre tiburce demourant en la ville de pampelune*, Paris, Veuve de Jehan Trepperel & Jehan Janot, 1512-1521. Paris, BnF, RES M-YF-149 (26).
8. Cela est le cas pour le mandement de l'*Eedt van Meester Oom*. Voir Anon., *Dit is den Eedt van Meester Oom met vier ooren, Prince der dooren*, Louvain, Reinerus Velpius, 1552. Gand, BU, Rés. 637.
9. Pour un exemple d'un tel mandement joyeux, voir l'étude de Paul Veruyck, « Les mandements joyeux et le Mandement de Bacchus, Anvers, 1580 », *Aspects du théâtre populaire en Europe au xvr^e siècle*, dir. Madeleine Lazard, Paris, Sedes, 1989, p. 89-103.
10. Voir par exemple les *Ordonnances de Mauconseil*: Anon., *Les ordonnances et reformatiions nouvellement faictes et imprimees sur la pierre de Mauconseil*, [Paris], s. n., s. d. Chantilly, Musée Condé, XII B 69.

et parallèles jouaient un rôle crucial au sein des structures de la communauté festive. Cinquièmement, la lecture publique d'un mandement joyeux pourrait servir à entraîner la mémoire de l'auditoire. Parodiant les mandements de Carême qui, de manière symbolique et moralisatrice, bannissaient la fête du Carnaval, ils énuméraient, par exemple, toutes sortes d'aliments et d'activités liés au Carnaval qui n'étaient pas autorisés pendant le Carême. Ce type de moquerie avait pour but d'inciter les auditeurs à mémoriser ces aliments et ces activités. Sixièmement, les mandements joyeux imprimés remplissaient une fonction de commémoration, après que les festivités aient eu lieu¹¹. Enfin, les mandements joyeux du xvii^e siècle ont surtout pour but de faire revivre la culture joyeuse des siècles précédents. Ils soulignent l'impact continu de la culture joyeuse au début de l'époque moderne¹².

Le chapitre 5 se concentre sur les pratiques joyeuses et didactiques-théâtrales des *rederijkers* ou rhétoriciens. Il est démontré que l'écriture des textes joyeux avait un but didactique pour les membres des chambres de rhétorique des Pays-Bas et qu'une langue dite joyeuse était utilisée dans la littérature joyeuse. Les chambres de rhétorique étaient avant tout des instituts d'enseignement, dans lesquels l'écriture et la représentation des pièces de théâtre faisaient partie du programme éducatif. Cela comprenait également l'écriture d'un mandement joyeux. Pour les rhétoriciens, la rédaction et la proclamation des mandements joyeux étaient un exercice de style et de rhétorique.

De nombreux mandements joyeux issus du corpus de cette étude nous ont été transmis sous forme imprimée. Le chapitre 6 examine les relations entre le mandement joyeux et le marché du livre, afin de mettre en évidence les raisons spécifiques pour lesquelles l'impression de ces parodies

11. Sur cette fonction commémorative, voir le *Monologue des sotz joyeux*: Anon., *Le monologue des sotz joyeux de la nouvelle bande*, Paris, Guillaume Nyverd, s. d. Chantilly, Musée Condé, IV D 151.

12. Sur la prolifération des mandements joyeux, voir notre article sur la reprise des mandements joyeux dans le *Rabelais ressuscité* de Nicolas de Horry: Rozanne Versendaal, « Le Rabelais ressuscité (1611) de Nicolas de Horry et la tradition des mandements joyeux », *Neophilologus*, 104, 2020, p. 33-47.

légales a été commercialement intéressante pour les éditeurs commerciaux pendant plusieurs siècles. Ce chapitre montre que la vente des livres joyeux était un commerce en soi, les éditeurs commerciaux consacrant beaucoup d'efforts au style et à la conception des livres joyeux pour attirer des clients potentiels. Par exemple, ils jouent sur les contrastes sur la page de titre en combinant un titre joyeux avec une gravure sur bois sérieuse. L'intemporalité des sujets traités dans les textes joyeux a également contribué à leur attrait. Les mêmes textes ont parfois été imprimés de la même manière pendant plusieurs siècles, comme en témoigne le mandement joyeux *La grande confrarie des souls d'ouvrer*¹³.

Les analyses de ces trois pratiques principales montrent que le moment où la plupart des mandements joyeux ont été écrits et joués, vers 1475-1580, n'était pas anodin. Ces décennies se caractérisent par des changements économiques, sociaux, culturels et religieux majeurs, qui ont entraîné des tensions. Dans un tel contexte, le mandement joyeux a non seulement contribué à renforcer les sentiments de solidarité, mais aussi à apaiser les tensions sociales.

Troisième partie – Les fonctions du mandement joyeux dans ses périodes de composition (xv^e-xvii^e siècles) : discussion des idées

La troisième partie aborde plus précisément la fonction d'apaisement des tensions et de renforcement de la solidarité du mandement joyeux. Ce type de texte pouvait également être utilisé comme plateforme de discussion. Grâce à cet espace, différentes opinions sur divers thèmes

13. Anon., *La grande confrarie des souls d'ouvrer et enragez de rien faire*, Lyon, vendu par François Juste, 1537. Munich, Universitätsbibliothek, W P gall 408 (5). Sur la longévité de ce mandement joyeux, voir Katell Lavéant, « Comment séduire son public? Stratégies commerciales des éditeurs et lectorats des livres joyeux au xvi^e siècle », *Les publics de la facétie (xv^e-xvii^e siècles). Actes de la journée d'études organisée par le projet « Facéties (Labex OBVIL) » le 1^{er} juillet 2017*, Paris, Sorbonne Université, 2020, < https://obvil.sorbonneuniversite.fr/corpus/_proceedings/faceties_journee_2017_07_01/KLAVEANT_publics-faceticie-livres-joyeux.html#index > (dernier accès le 1^{er} juillet 2022).

ont pu être exprimées et explorées, dans les cadres solides de la communauté au sein de laquelle les activités festives ont eu lieu. Trois thèmes ont particulièrement été étudiés : les relations homme-femme, la marginalité et les tensions religieuses. L'analyse de ces trois axes met en évidence deux mécanismes importants de la culture joyeuse. La première implique une rupture temporaire avec les normes et les valeurs établies. En montrant des scènes et des idées subversives, obscènes, sexuellement explicites ou scatologiques dans le mandement joyeux, ces textes ouvrent la voie à de nouvelles idées sur les structures sociales de la société. Un deuxième mécanisme est l'attention fréquente portée sur des personnages qui avaient un statut inférieur ou négatif à la fin du Moyen Âge et à l'époque prémoderne, comme les femmes, les voleurs, les pauvres et les diables. La mise en scène de ces personnages avait pour but de créer des relations plus horizontales entre les membres d'une communauté, afin de revaloriser les valeurs morales du groupe.

Le chapitre 7 se concentre sur la manière dont les relations entre hommes et femmes sont représentées dans le mandement joyeux. Il est démontré que le mandement joyeux rompt temporairement avec les stéréotypes de genre existants dans le but de stimuler de nouvelles réflexions sur la répartition des rôles et le principe d'autorité dans les relations conjugales. Le chapitre 8 se concentre sur la représentation des pauvres, des malades et d'autres groupes marginaux dans le mandement joyeux. Ce chapitre montre que la représentation de ces personnages n'est pas seulement le résultat de la reprise d'un topos littéraire et culturel, mais qu'elle vise également à atténuer les tensions entre les pauvres et les riches. De cette façon, les sentiments de solidarité ont été stimulés pendant les festivités. Le chapitre 9 porte sur les mandements parodiques émis par le diable et par Dieu. Ce chapitre montre que la critique de l'Église catholique et du christianisme était possible, sans considérer le diable et les mandements comme des armes purement satiriques. Cette catégorie particulière de moqueries tend à conduire à une réévaluation et à un débat intellectuel et public sur des pratiques religieuses telles que les croisades, la messe, la vie monastique et la Réforme.

Par l'étude du mandement joyeux, cette thèse apporte un nouvel éclairage sur les pratiques festives et théâtrales et les stratégies éditoriales dans la société de la fin du Moyen Âge et de la première modernité. Elle montre que ces pratiques, loin d'encourager la confrontation entre les groupes et les individus, ont en fait favorisé la cohésion sociale. Les différents chapitres montrent comment le mandement joyeux a renforcé le sentiment d'appartenance et est devenu un lieu de discussion sur des sujets d'actualité. En tant que source littéraire d'une période de grands changements sociaux, politiques et religieux, le mandement joyeux offre ainsi l'opportunité d'une compréhension historique plus complète du pouvoir unificateur de la culture joyeuse.